

« Choisir et agir en conscience »

Notre objectif n'est pas de nous opposer à quiconque ou de refuser toute évolution. Mais chaque professionnel, quelle que soit sa fonction, est invité au discernement au risque de créer un conflit dans l'équipe de travail ou, au contraire, l'amener à se remettre en cause, à mieux coopérer. Voici quelques faits. Vous en avez certainement vécus d'autres, à rédiger en vue du partage du 22 mars prochain.

« J'accompagne Amina en tant que bénévole dans une association de lutte contre l'illettrisme. A son boulot, elle a eu un accident du travail... que son patron a «oublié» de déclarer ! A cela s'ajoute le fait que la sécu «perd» son dossier (!), elle ne touche pas ses indemnités, se retrouve en découvert bancaire, n'arrive plus à payer sa mutuelle, ses crédits, etc... Elle me fait part de tout cela, je vois bien qu'elle perd pied. A l'association, on nous dit qu'il faut garder de la distance, rester neutre par rapport aux problèmes personnels que nous remontent les apprenants. Je ne peux m'empêcher de mettre mon grain de sel, j'ai quand même siégé aux prud'hommes. Je l'enjoins de ne pas se laisser faire, d'exiger de son patron la déclaration d'accident de travail. Je lui promets d'intervenir si elle n'y arrive pas. Avec ses filles, elles font le pas et le patron cède. Elles font les démarches nécessaires à la sécu, qui lui débloque une partie de ses indemnités. Son bonheur de ne pas s'être laissée faire est immense... et le mien aussi. J'en ai parlé à l'association qui m'a dit que j'avais fait ce qu'il fallait.»

« Emma est une vieille dame italienne prise en charge par le centre de soins pour ses soins divers et variés. Elle est alcoolique et son mari traite le problème comme il peut : il n'achète plus d'alcool et l'empêche de sortir, il l'enferme chez eux quand il sort. Mais le mari est hospitalisé et Emma livrée à elle-même. Ses enfants refusent de la prendre chez eux car, disent-ils, «Quand on est au boulot, elle nous vide la cave». Aussitôt, ses démons reprennent le dessus : elle déambule dans l'immeuble, embarrasse ses voisins, devient agressive, se sauve, ses voisins la rattrapent... Ils demandent mon aide quand j'interviens auprès d'elle. Je téléphone au 15. Le cas ne les enthousiasme pas, ils sont pris de court. Comme elle est très connue des services psychiatriques, ils proposent une hospitalisation à la demande d'un tiers. J'arrive à joindre ses enfants qui se défilent. Je me résous à signer le papier pour l'hospitalisation. Cela a permis un peu de répit à la famille... mais aussi aux soignants qui ne savaient pas trop quoi faire.»

« Refus passif d'une équipe devant une réanimation qu'elle jugeait abusive pour un malade en fin de vie. Il était évident que ce patient entraînait en agonie, mais le médecin ne voulait pas en entendre parler. Il lance une lourde réanimation. Les infirmières ne se précipitent pas, font ce qu'il leur est demandé avec lenteur. Le praticien sent cette réaction et stoppe la réanimation avec colère. Le lendemain, il essaye de s'expliquer, mais le moment n'est pas bien choisi : l'équipe n'a pas le temps, ne se sent pas d'engager ce dialogue... Dommage, une occasion de dialogue a été manquée.»

« Un média national a fait état d'une situation de demande d'adoption par un couple homosexuel. Le protocole mis en œuvre par le département de domiciliation des demandeurs prévoit une série d'examens biologiques de dépistage de maladie (SIDA entre autres), qui doit être interprété par un médecin référent désigné par le département, celui-ci devant signer un document prouvant que les examens ont bien été fait. Le médecin référent refuse de signer, en invoquant la clause de conscience, car il est contre le fait qu'un couple d'hommes puisse adopter. Le couple porte plainte, estimant que ce médecin outrepassait ses droits : si cela choque sa conscience, il doit refuser d'être médecin référent en matière d'adoption.»

NB : pour l'AG du Mouvement ACMSS

Tous ceux qui ont versés une PF en 2019 recevront la convocation officielle en février. Après le temps statutaire, l'ENA propose un partage sur la dignité. La réflexion a été amorcée dans le BL d'octobre N° 333 p8. Chaque participant est invité à apposer un objet ou un texte signé, pour lui, de la dignité respectée ou non.